

**Commission départementale
de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers de la Marne**

Séance du 13 juin 2023

Châlons-en-Champagne, le 13/06/23

Affaire suivie par : Céline GARDEL
Tél. : 03.26.70.80.13
Service Urbanisme/cellule planification et légalité
Mèl. : ddt-cdpenaf@marne.gouv.fr

La Directrice départementale des territoires

à

Monsieur le Maire
de la Commune de MARCILLY-SUR-SEINE

Réf. : SU/CPL

Objet : Avis sur le projet de PLU de MARCILLY-SUR-SEINE au titre de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

Le projet de PLU de la commune de MARCILLY-SUR-SEINE arrêté, a été soumis pour avis à la CDPENAF au titre de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, réduction des surfaces des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le dossier de saisine de la CDPENAF réceptionné le 18 avril 2023, a été présenté en séance du 13 juin 2023, et vous trouverez ci-après l'avis émis par les membres de la commission.

AVIS

Le projet de PLU est présenté.

Après délibérations et votes des membres, la commission émet un **avis favorable à l'unanimité** au projet de PLU.

**Pour la Présidente de la commission départementale de la préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers**



Corinne HELFER